



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 1^{er} juillet 2021

INSTALLATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUITE AUX ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

M. COUNIL. Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection et vous féliciter de ce renouvellement de mandat à la tête de notre noble institution.

Cette élection intervient après une campagne électorale qui s'est déroulée dans un contexte singulier, avez-vous dit ; j'irai même plus loin en parlant d'un contexte exceptionnel, lié à la situation pandémique que nous subissons depuis de nombreux mois, dont l'impact a été fort à la fois sur la participation mais aussi sur la façon de faire campagne ces dernières semaines. Pour avoir vécu de nombreuses campagnes, nous n'en avons jamais mené avec le sentiment de n'avoir pu aller aussi loin que nous aurions aimé dans l'échange, dans le débat, dans la rencontre avec les Sarthoises et les Sarthois, en tout cas dans ce qui fait l'essence même du débat démocratique et du débat politique.

Contexte exceptionnel, vous l'avez rappelé, marqué par une abstention record sous la V^e République qui doit nous appeler à beaucoup de modestie. Même si nous sommes un certain nombre à avoir obtenu des scores qui sont parfois qualifiés de brillants, rapportés au nombre d'électeurs inscrits, on se rend compte qu'ils n'ont rien de brillants et qu'ils doivent précisément appeler à la modestie et à ne pas répondre par l'indifférence à celle manifestée par un certain nombre d'électeurs. Au contraire, une telle situation implique de poursuivre le travail d'explication sur le rôle du Département, des Conseillers départementaux et de leurs compétences.

Enseignant, j'ai l'occasion d'organiser quelques séances sur le rôle des collectivités locales. Je suis toujours effaré par la méconnaissance totale de certains élèves qui sont pourtant des élèves de terminale, autrement dit de futurs électeurs. Ils sont désinformés sur la vie démocratie de notre pays. S'ils le sont en terminale, cela suppose qu'ils le seront toujours adultes. Cela nous impose de réfléchir à la façon dont l'Assemblée peut jouer un rôle dans ce travail d'éducation à la citoyenneté des jeunes Sarthoises et Sarthois.

Contexte exceptionnel également avec une élection régionale concomitante. À n'en pas douter, les candidats de la majorité départementale ont pu, et c'est normal, bénéficier de l'effet d'entraînement de la candidate sarthoise Les Républicains à la présidence de Région, Christelle Morançais.

La majorité ressort de cette élection renforcée qui, en gagnant un canton, gagne, d'une certaine façon, deux sièges. À cet égard, je souhaite la bienvenue à l'ensemble de nos nouveaux collègues. Ils entrent dans une belle assemblée, où le travail au service du bien commun, au service de la Sarthe, des Sarthoises et des Sarthois doit toujours dominer.

J'aimerais saluer tout particulièrement l'élection de Blandine Affagard qui prend la succession de Jacqueline Pédoya, qui a siégé dans cette assemblée de 2001 à 2021, soit vingt ans de mandat au service de son territoire.

J'aurais une pensée pour Claude Petit-Lassay, Isabelle Lemonnier et Patrice Vernhettes qui n'ont pas eu le bonheur d'être réélus. C'est la vie démocratique qui le veut ainsi : lorsque l'on remet son mandat

en jeu, un doute pèse toujours sur la possibilité de poursuivre son action. Ils ont été pourtant très présents au sein de cette assemblée, ils ont défendu des propositions et leur territoire en très bonne intelligence. Je les en remercie ici.

Comme je le dis souvent, mais étant, comme vous un très ancien élu dans cette assemblée ; on a beau être jeunes, on peut aussi être de vieux élus, mon cher Dominique Le Mèner ! – il n’y a, dans cette assemblée, que des gagnants. Élus dans nos cantons, il n’y a ici, aujourd’hui, que des personnes qui ont gagné les élections. Il n’en va pas de même dans un conseil municipal ou régional, où des élus ont gagné et où d’autres ont perdu. Ici, il n’y a que des élus qui ont gagné, et cela nous impose de travailler ensemble. Il existe, cependant, une majorité et des minorités, mais il est indispensable que nous conservions ce qui fait la force de cette assemblée en travaillant en bonne intelligence. Je salue, à cet égard, l’état d’esprit très constructif qui a prévalu ces derniers jours dans le cadre de la préparation de cette session, ce dont je vous en remercie.

Nous portons des projets. Cette campagne a été une campagne de projets et de contre-projets, de propositions et de contre-propositions. Dans ce que vous avez annoncé, Monsieur le Président, nous pouvons nous retrouver sur certains points, nous soutiendrons certains projets, nous en combattons d’autres, nous regretterons que certaines initiatives n’aillent pas suffisamment loin. En tout cas, ce qui doit prévaloir est ce travail en bonne intelligence. Nous ne serons pas une opposition stérile qui s’oppose à tout par principe parce qu’elle serait dans l’opposition face à une majorité d’un bord politique différent. Il n’en reste pas moins que nous resterons vigilants pour défendre nos propositions et l’équité de traitement des territoires. Au cours de la campagne, j’ai entendu certains candidats de la majorité expliquer qu’il fallait voter pour eux parce que leur canton serait mieux servi que s’il passait à gauche. Nous considérerons qu’il ne s’agit que de propos de campagne et que, bien entendu, l’équité de traitement des territoires prévaudra au cours du présent mandat. Je voudrais remercier les neuf collègues qui m’accompagnent au nom du Groupe des élus de gauche progressistes et écologistes, qui ont fait le choix de me confier la présidence de ce groupe ; je renoue ainsi avec une tradition passée, puisque j’ai déjà joué ce rôle pendant treize ans. Je le fais dans l’état d’esprit exposé et je formulerai d’ores et déjà une proposition.

Nous avons affiché 72 propositions pour la Sarthe et les Sarthois Je vais vous proposer de mettre tout de suite en application la soixante-douzième, laquelle consiste à donner un statut à la minorité, c’est-à-dire à travailler ensemble sur un texte qui fixerait les droits et les devoirs des élus de la minorité : un droit à l’expression, un droit d’amendement, ainsi que cela se pratique dans certaines collectivités, un droit de proposition, afin que nos propositions puissent être étudiées et débattues. Répondre positivement à cette proposition que nous avons formulée en pensant que vous-mêmes seriez dans l’opposition (*Rires.*) permettrait de commencer de très bonne façon cette session !

Voilà ce que je souhaitais vous dire au nom de notre groupe. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon mandat au service des Sarthoises et des Sarthois.